

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 25 Octobre 2019

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 08

Date de convocation : 17 Octobre 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt cinq octobre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Jean Marc MOYAUX, Alain JARDIN, Léon LENNE, Jean Yves CANNESSEON : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Donne pouvoir à Marcel POISSON

Absents excusés :

Matthieu VANDENBUSSCHE
Aurore MERLIN, Emilie MICHEL

Absents non excusés :

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 06 septembre 2019

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06 septembre 2019.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'adopter le dit compte rendu.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

2. Assainissement collectif :

Offres de prêt : Le besoin de financement s'élève à 920 000.00 € pour les deux premières tranches en tenant compte des différés de versement des subventions de l'agence de l'eau : 3 offres de prêts sont soumises au vote :

1. La caisse des dépôts et des consignations : 790 000.00 € à un taux de 1.50 % (dont 0.75% indexé sur le livret A) sur 30 années avec remboursement annuel.
2. Le Crédit Agricole : 920 000.00 € sur 30 ans avec des remboursements semestriels à un taux de 1.39 %, les frais de gestion s'élèvent à 920.00 € et se portent sur l'offre du Crédit.
3. La banque postale : taux 1.37 % frais de gestion compris pour 460 00.00 € sur 30 ans

Bornage du terrain pour la station : Le devis effectué par le cabinet Latitudes à Abbeville fait apparaître un coût de 1 400.00 € si le bornage est effectué après la chute des feuilles.

Réunion de chantier : La première réunion de chantier se tiendra le jeudi 14 novembre à 14h30.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'emprunter auprès du Crédit agricole, 920 000.00 € pour une durée de 30 ans au taux de 1.39 % en remboursant semestriellement.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place du dit prêt.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

3. Contrat de surcroît d'activité :

Pour pallier au retard pris au regard des absences maladie d'employés communaux et au regard des travaux automnaux d'entretien qui engendrent un surcroît d'activité. Un contrat sera alloué à M. Lecuyer à ce titre. Ce contrat encourra du 1^{er} Novembre au 31 décembre 2019.

4. Prime RIFSSEP :

La prime RIFSSEP allouée en fin d'année aux employés titulaires sera étendue aux employés non titulaires qui sont en poste en date du 31 décembre, date du versement de celle-ci et ayant servi la commune.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'allouer la prime RIFSSEP à l'ensemble des salariés titulaires et non titulaires sous les conditions précitées.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

5. Dégrèvement jeune agriculteurs :

Les jeunes agriculteurs nouvellement installés dans la commune ont le droit à un dégrèvement sur la taxe foncière du non bâti.

Le montant du dégrèvement s'élève à 980.00 e au titre de l'année 2019.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire ce droit au dégrèvement pour une durée de 5 ans et prend la Décision modificative au budget relative au dégrèvement 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE.

6. Souvenir Français :

Les classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une sortie pédagogique à la coupole et au Blockhaus d'EPERLECQUES dont le transport a été financé par le souvenir Français.

La commune versera à ce titre une subvention exceptionnelle de 200.00 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 200.00 € au Souvenir Français.

ADOpte A L'UNANIMITE.

7. Taxe sur les ordures ménagères :

La redevance du logement locatif de la poste ainsi que la poste s'élève à 350.00 €.

L'ancien locataire du logement, qui a pris congé le 1^{er} Août 2019 sera redevable de 140.00 € de taxe sur ordures ménagères au titre de l'année 2019.

Le logement de la salle d'activités est quant à lui taxé à hauteur de 59.00 €.

8. Aménagements logement locatif communal :

Des transformations ont été opérées dans le logement locatif de la poste avec une ouverture de la cuisine sur la salle et la fermeture du couloir accédant aux chambres.

Les sols sont à réfectionner. L'aménagement de la cuisine serait valorisant pour le logement et permettrait d'éviter des aménagements anarchiques des locataires.

Le montant des devis s'élève à : 1425.00 € pour les éléments de la cuisine ; 952.00 € pour le sol.

L'amélioration du logement permettrait la révision du loyer qui s'élèvera à 650.00 € mensuel hors charges (+100.00 € de charge de chauffage).

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'entreprendre les travaux d'aménagement relatifs aux devis précités.

ADOpte A L'UNANIMITE.

9. Acquisition d'un broyeur à branches

3 devis sont soumis au vote :

- 1) Mercier : Broyeur à lame : 5 900.00 € HT
- 2) AGRI SANTERRE : Broyeur à lames : 8 980.00 € HT
- 3) ALLMO / Broyeur à marteaux ; 5 090.00 € TTC

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE L'acquisition se fera auprès de l'entreprise Mercier pour un montant de 5 900.00 € HT (broyeur à lames).

ADOPTE A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	8
Contre	0
Abstention	1

10. Projet de regroupement pédagogique :

Face à la menace de fermeture d'école et de classes qui concerne les communes de Havernas, d'Halloy Les Pernois et de Canaples, les trois communes sont en cours de concertation pour envisager un éventuel regroupement pédagogique concerté.

Les questions qui seront soulevées relèvent : du financement, du SISCO (porteur potentiel du projet). Les aides potentielles sont à ce jour : 35 - 40% DETR ; 25 % du département ; 5 % de la Communauté de Communes.

Le montant estimatif du projet s'élève à ce jour à 270 000.00 € HT

Une intervention du CAUE est envisagée pour étudier les possibilités architecturales.

Face aux investissements importants à prévoir dans les écoles d'Havernas et d'Halloy les pernois, le regroupement serait à prévoir sur la commune de Canaples.

Le fonctionnement du regroupement serait pris en charge par le SISCO.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

EMET un accord de principe sur le projet

DECIDE d'entreprendre les études financières, administratives et architecturales nécessaires à l'étude du projet.

ADOPTE A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	8
Contre	0
Abstention	1

11. Création poste :

Suite au départ en retraite de Jean Marc Varlet, son poste d'agent technique principal doit être supprimé.

En contre partie un nouveau poste d'agent technique sera créé pour assurer le remplacement de l'agent ayant quitté l'effectif.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de supprimer le poste d'agent Technique principal et de créer un poste d'agent technique.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

12. FDE :

Lors de la dernière réunion de la FDE ont été évoqués : Les travaux existants ; La nouvelle compétence de vidéosurveillance de la FDE ; Les nouvelles énergies.

13. PLUI :

Le projet est à nouveau retoqué par les services de l'état pour les motifs suivants : Trop de terrains à bâtir ; Utilisation trop importante de terrain agricole ; Des parcelles constructibles dans les villages ; Plus de lotissement ;

L'État se montre exigeant quant à sa volonté de densifier les villages.

L'enquête publique concernant le PLUI démarrera le 18 novembre 2019 pour une durée d'un mois ; un registre sera ouvert à ce titre en Mairie. Le Commissaire priseur n'interviendra toutefois pas dans notre commune.

14. Questions diverses :

- Le fin programmée de Windows 7 et le passage à Windows 10 nécessite d'investir dans un nouveau matériel informatique pour un coût de 1 612.00 €, logiciels du Pack office compris. Le devis est accepté, il sera intégré dans le quart de l'investissement.
- Changement des horaires d'ouverture de la poste : A compter du 1^{er} Janvier 2020, la poste sera ouverte l'après midi de 14h00 à 16h30 sauf le mercredi après midi où la fermeture se fera à 16h15. Il a été constaté une augmentation de la fréquentation du bureau de poste de la Commune.
- Eclairage terrain de pétanque : La finalisation de l'installation du coffret anti vandalisme et de l'éclairage du terrain de pétanque est prévue courant la semaine 45.
- Réunion des référents avec l'adjudant MOUTON, le 08 Novembre à 18h00.
- Disparition des panneaux de signalisation de l'interdiction de circuler en véhicule au chemin des bois des dames.
- Assainissement : la levée des pénalités de non-conformité ne pourra avoir lieu tant que l'habitation concernée n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif.
- L'état des caniveaux de la rue de Belval nécessiterait un entretien.
- Antenne Orange : Manque d'autorisation pour entreprendre les travaux de renforcement électrique.
- Quelques difficultés de raccordement à la fibre sont rapportées notamment avec SFR.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Marcel POISSON
Maire de Canaples